



PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE WENTWORTH**

Adoption du « Règlement numéro 2016-004-01, modifiant le règlement relatif au programme ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques et scellement des puits »

Je, soussignée, donne avis que le « Règlement numéro 2016-004-01, modifiant le règlement relatif au programme ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques et scellement des puits », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023.

L'objectif principal du présent règlement est d'encadrer la réalisation des ouvrages de remplacement des installations septiques et scellement des puits non-conformes des propriétaires admis au programme ÉcoPrêt, un programme d'éco-financement permettant l'octroi de subventions sous forme d'avances de fonds remboursables.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à www.wentworth.ca ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à info@wentworth.ca.

Donné à Wentworth ce 11^{ième} jour d'août 2023.

Natalie Black, Directrice générale et greffière-trésorière